

2024 - 115 Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
Service : Finances et commande publique
Référence : TC

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Adeline BRETIN à Françoise FOUBERT

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Absents excusés : Guy BERNARD-DAGA, Patrice BOLO, Olivier FRANC, Sandrine GOURDON

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Secrétaire : Laëticia BAR

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape majeure du cycle budgétaire. Temps privilégié de communication financière et d'échanges pour le Conseil Municipal, il permet d'apporter un éclairage sur le contexte économique et législatif dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire.

Depuis maintenant quatre ans nous faisons face à un enchaînement de crises. Sanitaire, géopolitique, sociale et économique, écologique et climatique, la crise est désormais politique et presque institutionnelle.

Le présent rapport d'orientation budgétaire a le rôle ardu de venir préciser et éclairer les débats quant à la situation financière de la Ville, au travers des indicateurs d'analyse financière et leur trajectoire pour les années à venir. Ardu, car la croissance économique atone et le manque de visibilité sans précédent pour les finances publiques locales rend particulièrement complexe l'exercice des prévisions budgétaires à deux mois du vote du budget. Jamais cet exercice n'aura été aussi incertain, tant le Projet de Loi de Finances en cours de discussion est contesté et changeant !

Au cours des dernières années, l'Etat a déjà supprimé la plupart des marges de manœuvre et leviers fiscaux des collectivités locales, renforcé le fléchage des ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par lui, diminué les dotations en imposant dans le même temps de nouvelles dépenses significatives. A travers des Projets de Loi de Finances et Loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, l'effort demandé aux collectivités locales s'élève aujourd'hui à plus de 5 milliards d'euros selon le Premier ministre, 11 milliards selon l'examen attentif de l'Association des Maires de France.

Dans ce contexte de crises, la Commune, échelon de proximité pour les habitants, démontre la force du service public. Couëron sait pouvoir s'appuyer sur une gestion financière saine depuis plusieurs années pour franchir ce nouveau budget. 2025 constitue la dernière année pleine du mandat avec la concrétisation de nombreux projets inscrits dans le cadre du projet de territoire. Les orientations budgétaires pour 2025 ancrent les enjeux de cohésion sociale, de proximité et de transition écologique dans une réalité de territoire pour garantir aux Couëronnaises et aux Couëronnais une qualité de vie actuelle et quotidienne, mais également future.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 5 décembre 2024 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé ;

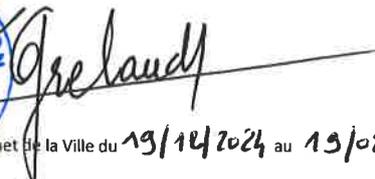
Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire,
- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **16 DEC. 2024**

Laëticia Bar
La secrétaire de séance



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du 19/14/2024 au 19/02/2025 et transmise en Préfecture le 19/12/2024
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.